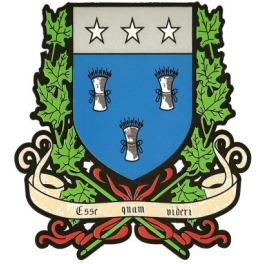


INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



(Vol. 29 n° 19) 25 septembre 2020

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, le rôle triennal d'évaluation déposé le 13 septembre 2018, fut et sera utilisé pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'Hôtel de Ville, 260 rue de l'Église, Napierville, durant les heures normales d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale AVIS est également donné que toute personne peut déposer à l'égard de ce rôle une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre 10 de ladite Loi aux motifs que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de ladite Loi.

Pour être recevable, toute demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

Être déposée à la MRC ou envoyée par courrier recommandé à l'adresse ci-après mentionnée.

Monsieur Rémi Raymond
Directeur Général
MRC des Jardins-de-Napierville
1767, Principale
Saint-Michel, Québec
J0L 2J0

Être transmise au moyen du formulaire prescrit par le règlement ADM-124-97 adopté par la MRC, accompagnée de la somme d'argent déterminée par ce dit règlement et applicable à l'unité d'évaluation visée par ladite demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce vingt-cinquième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt.

Julie Archambault, Directrice générale & Secrétaire-trésorière

À PROPOS DES CHIENS & CHATS

Nous tenons à vous rappeler que lorsque vous promenez votre chien, il est obligatoire de ramasser les petits cadeaux sur la voie publique ainsi que sur les propriétés privées.

Notez également que chaque chien et chaque chat doit posséder sa licence et il est défendu de laisser tout animal errer dans les limites de la municipalité. **Tout chien fréquentant les rues ou places publiques permises devra être tenu en laisse** par la personne qui l'accompagne; sans quoi, il sera alors considéré comme chien errant.

Nous vous rappelons qu'il est recommandé de ne pas nourrir les chats et les animaux sauvages.

Nous invitons tous les propriétaires d'animaux de compagnie à faire preuve de respect envers leurs voisins.

Merci de votre collaboration!

Vous pouvez consulter en tout temps notre site internet au www.napierville.ca

30

**SVP POUR NOS ENFANTS, POUR NOS PARENTS, POUR NOS AMIS,
SOYEZ PRUDENTS, VIGILANTS ET RESPECTEZ LES LIMITES DE VITESSE**

30

La limite de vitesse dans toutes les rues résidentielles sur le territoire de Napierville est de **40 km/h** (sauf les rues St Jacques et de l'Église sous juridiction provinciale, où la limite est fixée à **50 km/h**)

Par contre, la limite de vitesse est réduite à **30 km/h** aux endroits suivants:

-Sur la rue St-Alexandre entre la rue St-Gervais et le pont Henri-Grégoire; -Sur la rue St-Louis; -Sur la rue de l'Église, en face de l'école, durant les heures scolaires.

**BOUTIQUE ÉCO-FRIPERIE
PARTENAIRE DE LA SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Nous remercions grandement tous les citoyens qui offrent généreusement des items à l'Éco-Friperie permettant d'aider les gens dans le besoin.

Nous tenons à vous rappeler que les articles remis **doivent être en bon état**, le but étant de donner au suivant et non d'encombrer l'endroit de déchets. Beaucoup de temps est malheureusement investi dans la gestion des déchets et nous demandons votre collaboration afin d'améliorer la situation.

Nous vous rappelons par le fait même que les items remis **ne doivent pas excéder la grosseur d'une table de chevet**, l'Éco-friperie ne dispose pas de suffisamment d'espace pour en faire l'entreposage.

DRAINAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Pour la période débutant le 5 octobre 2020 et ce, durant tout le prochain mois,
les employés municipaux procéderont au drainage du réseau d'aqueduc.

Le drainage s'effectuera de jour entre 8h et 16h.

Durant toute cette période, il s'avère important de vérifier la limpidité de votre eau. Assurez-vous qu'elle ne soit pas brouillée avant de procéder à votre lessive. Même si vous remarquez une couleur rougeâtre ou orangée, elle demeure toujours potable.

**Appel de dossiers d'artistes pour exposition à la bibliothèque
de Napierville**



La municipalité de Napierville est à la recherche d'artistes (peintres, photographes) souhaitant exposer leurs oeuvres à la bibliothèque. Les artistes intéressés à exposer en 2021 sont invités à soumettre leur dossier avant le 15 novembre 2020.

Pour plus d'informations, visitez nous au www.napierville.ca ou composez le 450-245-0030.

Action de Grâce

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Veillez prendre note que les bureaux de l'Hôtel de Ville seront fermés le
lundi, le 12 octobre

En cas d'urgence concernant la Voirie,
vous pourrez contacter en tout temps:

**URGENCE VOIRIE : 450-245-7210 POSTE 300
S.V.P. LAISSEZ UN MESSAGE LE PLUS
EXPLICITE POSSIBLE**

Petit rappel COLLECTE RDD

**Samedi, le 26 septembre 2020 au site de dépôt des
branches au bout de la rue Poupart entre 10h et 16h,**

Solvants; térébenthine; colle; contenants d'aérosols; glycol (antigel); essence; chlore à piscine; cosmétique; colorants; capillaires; goudron; cire; eau de javel/drano; produits d'entretien ménager; peinture/teinture au latex/à l'huile; piles; pesticides

Seront catégoriquement refusés :

- *Les résidus relevant d'activités commerciales;- les contenants de 45 gallons;- les explosifs;- les médicaments et produits pharmaceutiques;- les armes et munitions;- la terre
- *contaminée; les produits pouvant contenir BPC; les déchets radioactifs; les bonbonnes de gaz comprimé ;les déchets biomédicaux et pathologiques